

Le lundi 5 décembre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

10 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Xavier COURTOIS a donné pouvoir à Stéphane MOREL, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

1 Délégué titulaire ayant pouvoir de vote : Stéphane MOREL.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Jacqueline DE DEMO et Serge NASSELEVITCH.

3 Délégués titulaires excusées n'ayant pas donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur), Patricia GENTY (Assistante Administrative), Tristan VANTORRE (Chargé de mission Foncier) et Olivier BERTRAND (Président du Comité de Pilotage « Natura 2000 – Sud de l'Yonne »).

Date de convocation	29 novembre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	10
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	1
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOERIO

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, et présente les excuses susvisées.

O.J. N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2022

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le procès-verbal est ADOPTÉ, par un vote à main levée, à l'unanimité.**

O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président explique qu'il a été difficile de placer les projets du **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)** en collège ; seul le collège Jeanne d'Arc a répondu favorablement pour une classe. Il précise que les collèges Miles de NOYERS et des Chaumes, à AVALLON, ne sont pas intéressés par la démarche et que le collège Maurice CLAVEL, à AVALLON, souhaite reporter à l'année scolaire 2023-2024 le projet initialement proposé cette année, pour un montant de 4 000,00 euros. Avec l'accord des financeurs, il conviendra de tenir compte de ce report lors de la programmation 2023-2024 et lors de l'établissement du budget primitif pour l'année 2023.
- Le Président explique que, dans le cadre du projet de **Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation (CLEAlim)**, le dossier présenté à l'appel à projets « Santé Environnement » (*cf. CSP du 26 juillet 2022*) n'a pas été retenu. Certains des projets initiés pour cet appel à projets ayant démarré, ils devront être financés, le cas échéant, par le budget dédié au Projet Alimentaire Territoriale (PAT) prévu à cet effet et par les Communautés de Communes concernées. Le Président détaille les projets concernés :
 - Un projet pédagogique en accueil de loisirs et périscolaire pour un montant d'environ 11 000,00 euros sur le territoire de la CCAVM (1 446,51 euros en 2022 et 9 510,00 euros en 2023). Une convention entre le Pays Avallonnais, la CCAVM et le CCAS d'AVALLON est en cours de rédaction afin de fixer les modalités d'exécution et évaluation de cette action test.
Au budget 2022, le montant total des dépenses sera donc de 1 446,51 euros dans la ligne dédiée au CLEAlim (3 900,00 euros y étaient initialement prévus pour financer le reste à charge des actions du PAT). Le Président précise que, pour 2022, aucune action test n'a pu démarrer sur le territoire de la CC du SEREIN. A l'inverse, pour la CCAVM, le reste à charge serait donc :
 - de 1 446,51 euros pour l'année 2022 (contre 3 251,36 euros initialement prévus),
 - d'environ 7 500,00 euros pour l'année 2023.
 D'autres actions sont en cours de construction auprès du jeune public pour 2023, notamment autour du gaspillage alimentaire.
 - Trois projets portés par des associations locales avec l'aide financière du CDT, pour un montant total de 7 180,00 euros :

- Association « Pourquoi pas ? », à DOMECY-SUR-CURE, avec les habitants et l'école : 3 780,00 euros,
- Association « le 47 » à BROSES : 1 400,00 euros. Manifestation, exposition 15 août et débat autour de l'alimentation et de l'agriculture,
- Association « Maison Hironnelle », à MONTRÉAL : 2 000,00 euros pour diverses actions autour de l'alimentation et de l'environnement pour les habitants et enfants.
- Le Président explique que **le jeu de société** reçoit un très bon accueil auprès du public ; il est notamment fait part qu'il s'agit d'une bonne idée et que son contenu est bien pensé. Des animations sont organisées sur le marché d'AVALLON et à Auchan, avec les agents et les élus, afin de faire découvrir le jeu aux clients potentiels. Le Président précise que le jeu est à ce jour disponible dans les commerces d'AVALLON, CUSSY-LES-FORGES, GUILLON-TERRE-PLAINE, MASSANGIS, MONTRÉAL, NOYERS et QUARRÉ-LES-TOMBES mais que la liste évolue chaque semaine et est consultable sur le site Internet du Pays Avallonnais. Enfin, il expose qu'à la date du présent Comité Syndical, plus d'un quart des boîtes de jeu ont été vendues.

O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Pour le service communication, le Président informe qu'il a accepté et signé un devis d'Amazon Business pour l'achat d'un téléphone mobile d'un montant de 957,97 euros TTC. Il précise que cela va permettre notamment de réaliser des photographies pour couvrir les différentes actions de la structure, sans avoir recours à du matériel personnel.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis auprès de l'entreprise SFPL pour l'achat de vaisselle et de petit matériel à destination des logements de la Maison des étudiants en santé, pour un montant de 1 742,87 euros TTC.

O.J. N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU DU 5 DÉCEMBRE 2022

1°) Dans le cadre du « réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé, pour des prestations supplémentaires, les avenants suivants au marché de travaux :

- l'avenant n° 6, concernant le lot n°1 « Démolition-Maçonnerie », pour un montant de 8 305.63 euros HT,
- l'avenant n° 7, concernant le lot n° 4 « Menuiserie intérieures-Métallerie », pour un montant de 1 418,00 euros HT.

2°) Dans le cadre du soutien à l'ingénierie de projet, le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle l'a autorisé à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2023, au titre du contrat « Territoires en action » et du programme LEADER 2023-2027, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, et au titre du Contrat local de santé, auprès de l'Agence Régionale de Santé.

O.J. N° 5 : RESSOURCES HUMAINES

Suppression d'un poste d'Attaché Territorial : le Président explique que le poste de Chef(fe) de projet Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a été créé dans l'hypothèse d'un financement dudit poste par l'État. Toutefois, il rappelle qu'il était nécessaire de disposer d'un agent à temps complet dédié en totalité à l'animation dudit contrat, ce qui n'a pas été jugé opportun. Par ailleurs, s'agissant d'un emploi non permanent, il précise qu'il n'est pas nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Yonne, de délibérer pour :

- Supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet sur un emploi non permanent (contrat de projet), créé en décembre 2021 pour l'animation du CRTE.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité SUPPRIME le poste d'Attaché Territorial à temps complet sur un emploi non permanent (contrat de projet).

O.J. N° 6 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1°) **Animation du site Natura 2000 « Pelouses, forêts calcicoles et chauves-souris du sud de l'Yonne »** : le Président explique que le site Natura 2000 « Pelouses, forêts calcicoles et chauves-souris du sud de l'Yonne » s'étend sur cinq EPCI dont la CCAVM et la CC du SEREIN. Néanmoins, ces deux dernières accueillent 55 % de la superficie du site animé actuellement par la CCAVM. Il explique également que, lors du prochain Comité de pilotage « Natura 2000 », la structure porteuse de l'animation du programme doit être à nouveau désignée. Afin d'exposer les détails de ce programme, de l'animation qui en découle et des détails administratifs, le Président donne la parole à Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Comité de pilotage « Natura 2000 » (cf. document n° 1 annexé au présent procès-verbal).

- *Monsieur Olivier BERTAND explique qu'à partir du 1er janvier 2023 l'État va transférer à la Région la gestion administrative des fonds européens (FEADER) concernant ledit programme et qu'il est donc pertinent de profiter de ce changement pour changer également la structure porteuse, si la décision est prise en ce sens par le Comité Syndical du Pôle.*
- *Le Président explique par ailleurs que les coûts d'animation sont pris en charge en totalité par l'Europe et par l'État.*

- *Le Président indique qu'un portage de l'animation du site Natura 2000 par le PETR du Pays Avallonnais permettrait une plus grande fluidité et une meilleure opérationnalité dans la mise en œuvre du programme, notamment au vu des missions portées par le PETR du Pays Avallonnais : Aménagement de l'espace, Programme LEADER, Projet alimentaire territorial, Stratégie foncière, Démocratie participative.*
- *Il rappelle que le périmètre du PETR couvre 55 % du site Natura 2000 et que, la CCAVM et la CC du SEREIN siégeant au sein du Comité Syndical du Pôle, les actions seraient d'autant plus visibles pour les élus de ces deux territoires.*
- *Le Président explique aussi que le PETR devra créer un poste et voir dans quelles mesures il est possible de transférer le poste existant, par ailleurs déjà subventionné en 2023. La CCAVM continuera d'héberger l'animateur dans le même bureau et répercutera les charges au Pays. Tout cela fera l'objet d'une convention entre la CCAVM et le Pays Avallonnais.*

En conséquence et considérant les explications apportées en séance, le Président propose de faire acte de candidature pour porter l'animation du site Natura 2000 « Pelouses, forêts calcicoles et chauves-souris du sud de l'Yonne » lors du prochain Comité de pilotage « Natura 2000 » qui aura lieu le 6 décembre 2022.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE cette proposition,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.**

2°) Commission « SCoT » – Renouvellement des membres : Monsieur Didier IDES rappelle que les membres de la Commission « SCoT » ont été désignés par délibération du Comité Syndical du Pôle en date du 13 octobre 2020 et par délibération du CSP en date du 11 octobre 2022. La Commission ne s'étant pas réunie depuis cette date, il propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à la désignation de nouveaux membres et de l'ouvrir aux membres du CDT, comme le permet le règlement intérieur du CSP. Monsieur Didier IDES explique que le rôle de cette commission est notamment de suivre l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, de rendre des avis sur les projets réglementairement encadrés par le SCoT et d'aider à analyser la compatibilité de projets d'ampleur territoriale ou tout projet dont la Commission souhaiterait se saisir. Elle a également pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SCoT et de proposer son éventuelle mise en modification ou révision au Comité Syndical du Pôle.

Le Président propose de porter à dix le nombre de membres de la commission, selon la composition suivante : sept membres issus du CSP, trois membres issus du CDT.

Madame Sylvie CHARPIGNON, Messieurs Camille BOERIO, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD se portent candidats.

Le Président propose de maintenir Madame Cloria JAOLAZA et Monsieur Xavier COURTOIS au sein de la commission.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE la composition de la commission « SCoT » telle que proposée en séance : sept élus du CSP, trois élus du CDT,**
- **DÉSIGNE Mesdames Sylvie CHARPIGNON et Cloria JAOLAZA, et Messieurs Camille BOERIO, Xavier COURTOIS, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD pour siéger à la commission « SCoT » en tant que représentants du CSP, étant précisé que le CDT désignera ses trois membres.**

O.J. N° 7 : HABITAT

1°) Prolongation de la convention financière pour la tenue de permanences décentralisées au sujet de la rénovation énergétique par l'ADIL de l'Yonne : Monsieur Didier IDES rappelle que, afin de pallier l'abandon du dispositif Effilogis – Maison individuelle en juillet dernier par le PETR du Pays Avallonnais, une solution alternative a été trouvée avec l'ADIL de l'Yonne afin de maintenir un service de rénovation énergétique sur le territoire du Pays Avallonnais. Ainsi, le Comité Syndical du Pôle a délibéré, en date du 26 juillet dernier, pour autoriser le Président à signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne pour la tenue de sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il rappelle également que le coût-jour établi par l'ADIL est de 325,00 euros pour l'année 2022, et que les permanences non effectuées ne sont pas facturées. Monsieur Didier IDES explique que les permanences sont bien accueillies par les habitants et seules trois n'ont pas pu se tenir faute de rendez-vous. Une permanence a notamment eu lieu une demi-journée à la Maison France Services de GUILLON-TERRE-PLAINE et il est estimé à 70 le nombre de ménages reçus en rendez-vous présentiel dans les locaux du PETR du Pays Avallonnais.

En conséquence de ce bilan favorable et considérant que la Région n'a pas de visibilité sur la reprise de son dispositif « Effilogis – Maison individuelle » en 2023, Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour prolonger, la convention financière dans les mêmes conditions sur l'année 2023.

- *Madame Nathalie LABOSSE expose qu'à partir du moment où le Pays Avallonnais est maintenant bien identifié comme contact auprès des habitants et dans l'attente de la position de la Région, il ne faudrait pas interrompre la dynamique.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à renouveler et signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne pour la tenue d'en moyenne sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais en 2023.**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2°) Prolongation du soutien financier aux ménages engagés dans des travaux de rénovation énergétique EMI : Monsieur Dider IDES explique que cinq ménages se sont engagés dans le dispositif « Effilogis – Maison individuelle » avant que le PETR du Pays Avallonnais ne dénonce la convention de partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, le 26 juillet dernier. Afin de ne pas pénaliser ces ménages, il a été convenu avec la Région que les frais engagés au titre du dispositif « Effilogis – Maison individuelle » seront pris en charge conjointement, dans les conditions fixées par ladite convention dénoncée, jusqu'au 31 décembre 2022. Toutefois, il expose que des ménages n'auront pas terminé leurs travaux à la fin de l'année 2022, notamment du fait des tensions sur les matériaux et les entreprises. Afin de garantir le financement de leur assistance à maîtrise d'ouvrage au delà du 31 décembre 2022, Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accepter de prolonger l'engagement financier, de manière exceptionnelle pour l'année 2023, pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés par lesdits ménages avant le 1^{er} juillet 2022.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE de financer, durant l'année 2023, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés par lesdits ménages avant le 1^{er} juillet 2022,**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

O.J. N° 8 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) - Subvention d'une pièce de théâtre : Madame Nathalie LABOSSE rappelle que, dans le cadre du Contrat local de santé, un collectif a été mis en place en 2020 pour inscrire le territoire avallonnais dans le temps fort national des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM). Elle explique que le collectif est constitué des foyers de vie de MASSANGIS, de L'ISLE-SUR-SEREIN, du Centre Médico-Psychologique (CMP) d'AVALLON, du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de L'ISLE-SUR-SEREIN, du Centre social d'AVALLON, de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) de l'Yonne, du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de l'Yonne et du Pays Avallonnais. Elle précise que, dans le cadre de la SISM 2022, une pièce de théâtre a été proposée à AVALLON, le jeudi 20 octobre 2022, à 19 heures, pour un coût de prestation s'élevant à 920,00 euros. Cette action est co-financée par l'association « Terre de Légendes » (200,00 euros) et le SAMSAH de L'ISLE-SUR-SEREIN (520,00 euros). Dans le cadre du Contrat Local de Santé et du partenariat d'actions qui lie le PETR du Pays Avallonnais au collectif « SISM », elle explique qu'il semble opportun d'accompagner financièrement cette action.

- *En réponse à la question de Monsieur Didier IDES, elle précise que la pièce était à destination des usagers des structures du collectif et n'a pas été jouée par des personnes atteintes de troubles mentaux.*

Madame Nathalie LABOSSE propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Octroyer une subvention de 200,00 euros à l'UNAFAM de l'Yonne, pour la prestation de théâtre jouée par la troupe EXPONENS,
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'UNAFAM de l'Yonne et tout document inhérent à la présente décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **OCTROIE une subvention de 200,00 euros à l'UNAFAM de l'Yonne, pour la prestation de théâtre jouée par la troupe EXPONENS,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'UNAFAM de l'Yonne et tout document inhérent à la présente décision.**

2°) Décision modificative n° 2022-04 du budget 2022 : Monsieur Camille BOERIO propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2022-04 conformément aux tableaux ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2022, section de fonctionnement

Décision modificative n° 2022-04

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
60611	Eau	+ 13,02	
60612	Électricité	-750,00	
60632	Matériel de bureau et de petits équipements	-450,00	

60632	Petit équipement MES	-3 095,48	
6068	Jeu Bordier	+38 400,00	
6156	Entretien, réparation, maintenance de matériel	-755,98	
6218	Frais de nettoyage des locaux	+ 219,00	
6218	Frais entretien terrain MES	+ 92,40	
6231	Annonces et insertion	-500,00	
6232	Fêtes et cérémonies	-200,00	
6237	Communication (impression, diffusion)	-4 370,00	
611	Communication (marque territoriale, site internet)	-1 500,00	
6238	Jeu Bordier	-40 320,00	
6241	Transport de biens	+1 320,48	
6261	Affranchissement	-2 500,00	
6262	Télécommunication	+680,00	
6283	Lavage couette	+15,00	
6288	CLEAlim 2022-23	-2 453,49	
6288	CLEA 2022-23	3 300,00	
6218	EMI - Externalisation ADIL	-975,00	
6531	Indemnités des élus	+270,00	
6451	Cotisations URSSAF	+1 770,00	
6512	Droits utilisation informatique	+755,98	
6574	Subvention SISM	+200,00	
6615	Intérêts bancaires - Ligne trésorerie	+ 2 835,00	
66111	Intérêts bancaires	-500,00	
6618	Intérêts bancaires	+ 2 281,50	
6745	Actions du CDT - Associations	-4 500,00	
657341	Actions du CDT - Communes	+4 500,00	
23	Virement à la section d'investissement	+2 490,14	
7472	Subvention Conseil Régional - Hébergements étudiants 2022		+249,00
7472	Subvention Conseil Régional - EMI		+3 806,30
708	EMI - CCAVM		-702,00
708	EMI - CCS		-273,00
708	Actions PAT - CCAVM		-1 804,85
708	Actions PAT - CCS		-1 248,64
7088	Vente jeu Bordier		+42 880,00
7478	Subvention LEADER 2022 - Soutien candidature		-5 035,56
7588	Locations logements étudiants Domanys		+137,07
758	Vente jeu Bordier		-42 880,00
Totaux	Décision modificative n° 2022-04	-10 327,43	- 4 81,68
	Budget exécutoire au 11-10-22 (DM 2022-03)	649 295,67	649 295,67
	Budget exécutoire modifié	638 968,24 €	644 423,99

BUDGET PRIMITIF 2022, section d'investissement

Décision modificative n° 2022-04

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Emprunt	-36,63	
2138	Maison des Étudiants en Santé	+13 411,78	
10222	FCTVA MES 2019		+10 878,00
10222	FCTVA MES 2020		+43 194,00
21	Virement de la section de fonctionnement		+2 490,14
24	Vente de mobilier		+380,76
Totaux	Décision modificative n° 2022-04	+13 375,15	56 942,90
	Budget exécutoire au 11-10-2022 (DM 2022-03)	1 416 592,60	1 373 405,61
	Budget exécutoire modifié	1 429 967,75€	1 430 348,51 €

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative 2022-04 du budget 2022 telle qu'elle est présentée.

O.J. N° 9 : CULTURE

Cinéma itinérant – Choix des communes hôtes des séances en salle : Madame Sylvie CHARPIGNON explique qu'à la suite de la décision du précédent Comité Syndical du Pôle de poursuivre le projet de cinéma en 2023, avec notamment de nouvelles modalités financières, les six communes actuellement dans le circuit se sont positionnées sur leur volonté de poursuivre ou non ce projet. Ainsi, elle explique que seules les communes de L'ISLE-SUR-SEREIN, NOYERS et QUARRÉ-LES-TOMBES ont confirmé leur volonté d'accueillir le cinéma itinérant en salle et de financer 30 % du coût des séances. Elle précise que les scénarios de travail se fondaient sur une hypothèse de quatre communes hôtes, accueillant chacune cinq séances, soit vingt séances à l'année. Aussi, la consultation pour retenir le nouveau prestataire du cinéma itinérant devant être lancée prochainement, Madame Sylvie CHARPIGNON indique qu'il convient de proposer en séance une alternative à l'hypothèse de travail retenue le 11 octobre dernier.

Le Président propose que le PETR du Pays Avallonnais prenne à sa charge une séance supplémentaire par point de projection pour l'année 2023. Ainsi, le reste à charge des communes resterait inchangé et le circuit passe de 15 séances à 18 sur trois communes, contre 20 séances sur quatre communes initialement envisagées.

- *Monsieur Stéphane MOREL dit qu'il est dommage que les communes auxquelles on propose une animation à moindre coût, ne se saisisse pas cette opportunité.*
- *Madame Sylvie CHARPIGNON rappelle que les communes pourront demander une double séance pour le même prix.*

Considérant la proposition exposée, Madame Sylvie CHARPIGNON propose au Comité Syndical du Pôle pour :

- Retenir les communes de L'ISLE-SUR-SEREIN, NOYERS et QUARRÉ-LES-TOMBES comme communes hôtes du circuit de cinéma itinérant en salle pour l'année 2023,
- Valider le nouveau plan de financement (établi sur la base du marché actuel), conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Prestation cinéma itinérant en salle (18 séances)	12 330,00 euros	Communes (en salle) - 30 % des séances moins 3 séances prises en charge par le PETR	3 082,50 euros
Prestation cinéma itinérant en plein air (8 séances)	8 800,00 euros	Communes (en plein air) - 50 % des séances	4 400,00 euros
		Autofinancement (70 % du circuit en salle + 3 séances & 50 % du circuit en plein air)	13 647,50 euros
Total TTC	21 130,00 euros	Total	21 130,00 euros

Étant précisé que les montants figurant au présent plan de financement seront amenés à évoluer à la marge, en fonction des réponses à la consultation menée dans le cadre du nouveau marché et le budget établi pour la communication.

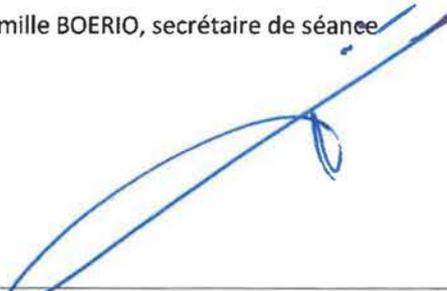
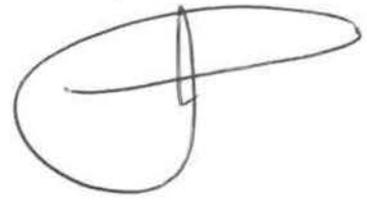
Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer tout document inhérent à la présente décision.

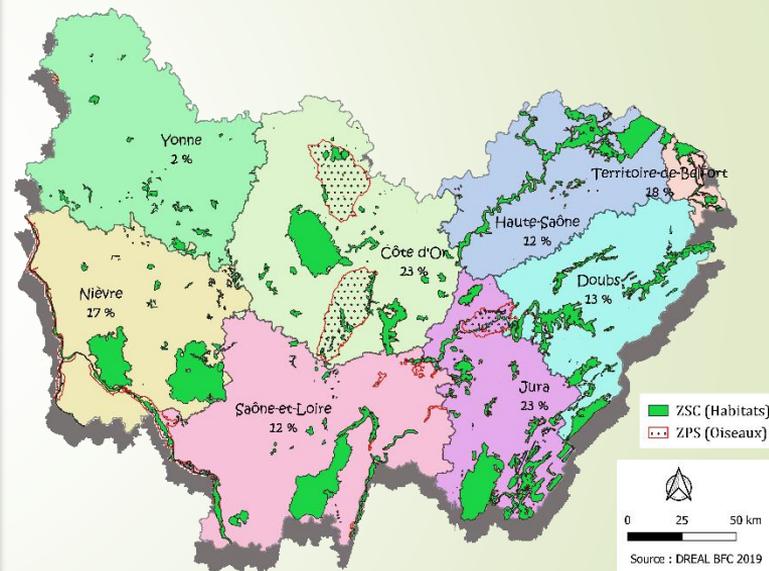
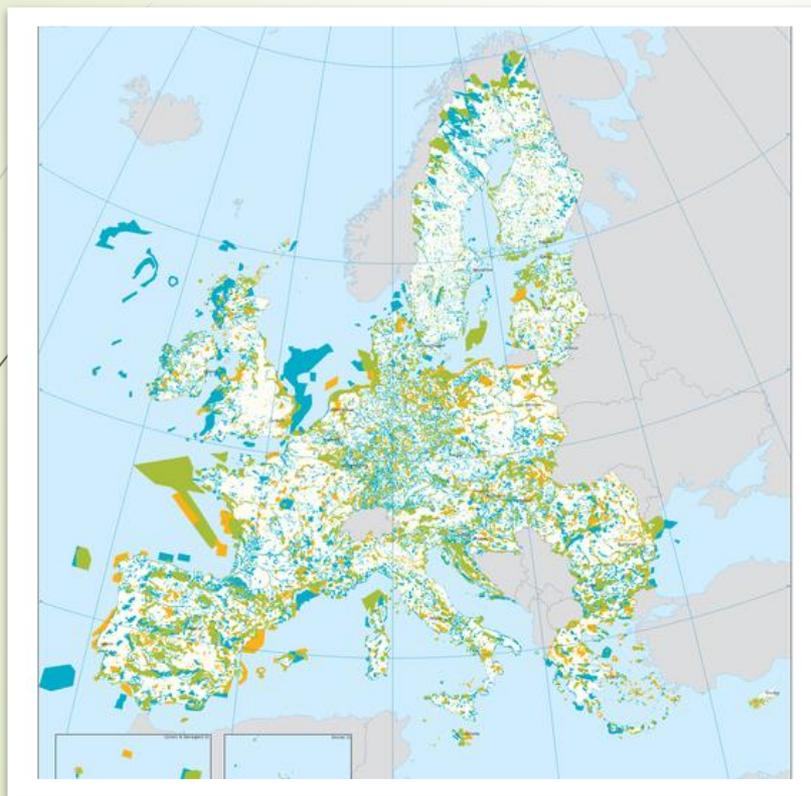
Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **RETIENT** les communes de **L'ISLE-SUR-SEREIN, NOYERS et QUARRÉ-LES-TOMBES** comme communes hôtes du circuit de cinéma itinérant en salle pour l'année 2023, à raison de six séances par commune,
- **VALIDE** le nouveau plan de financement, conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute convention ou tout autre document inhérent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

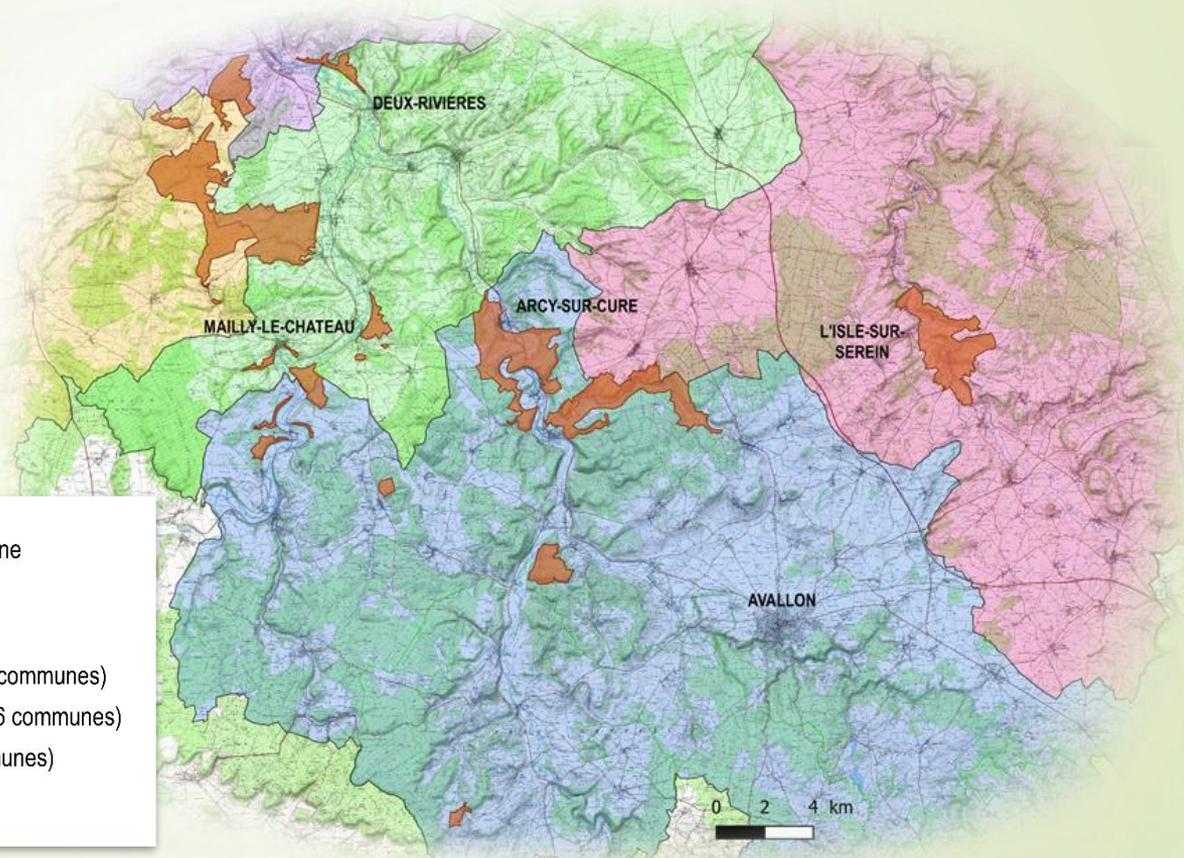
<p>Camille BOERIO, secrétaire de séance</p> 	<p>Pascal GERMAIN, Président</p> 
---	---

Un réseau de sites naturels européens



LE SITE NATURA 2000 DU SUD DE L'YONNE

- Des pelouses sèches
- Des chauves-souris
- Des forêts
- 56 % du site se situe en Pays Avallonnais



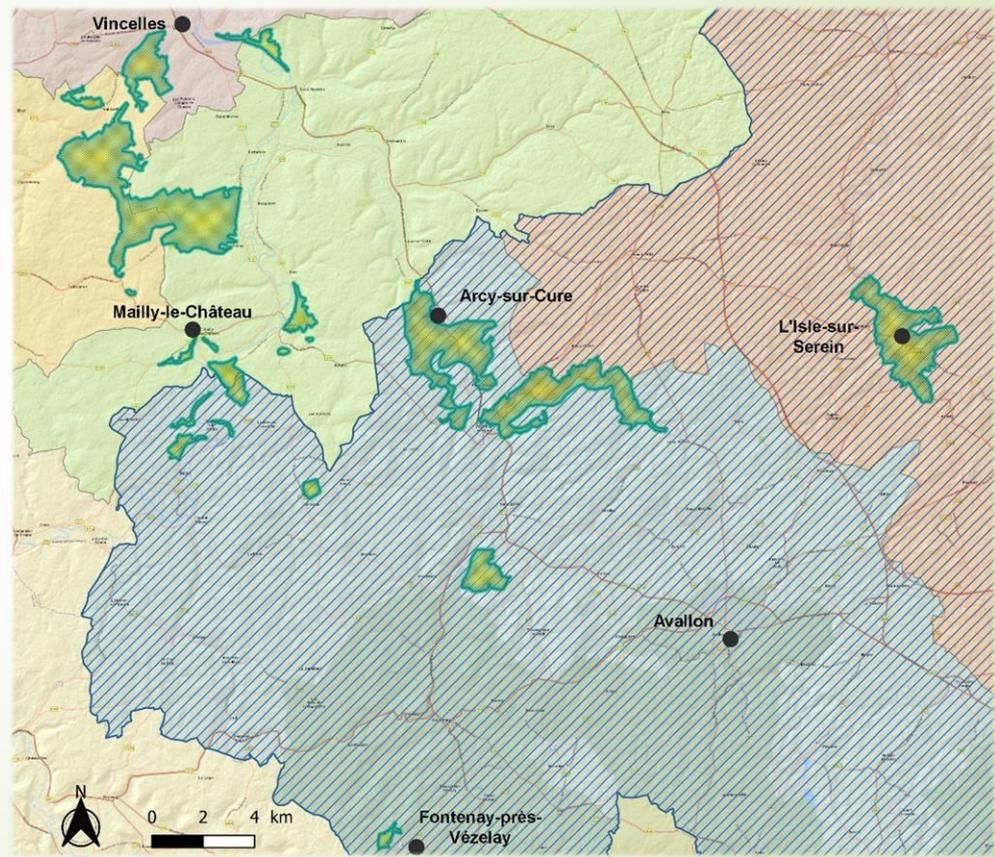
 Site Natura 2000 du sud de l'Yonne

Intercommunalités

-  CA de l'Auxerrois (3 communes)
-  CC Avallon-Vézelay-Morvan (10 communes)
-  CC Chablis, Villages et Terroirs (6 communes)
-  CC de Puisaye-Forterre (3 communes)
-  CC du Serein (5 communes)

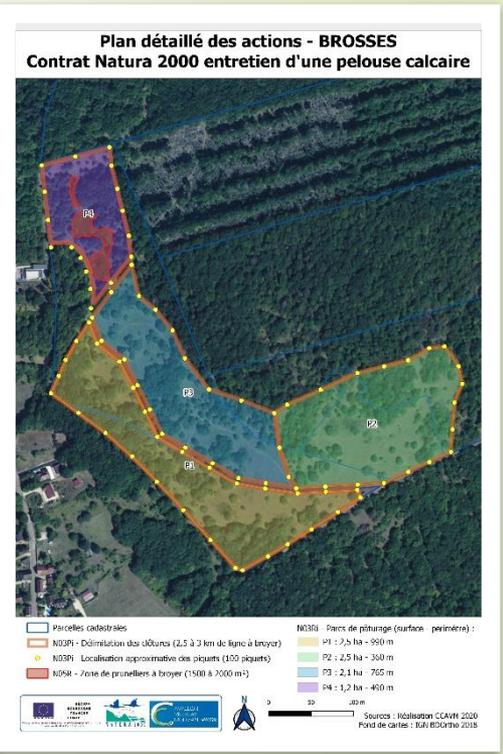
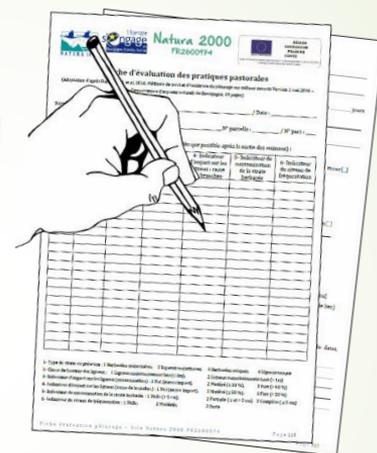
LE SITE NATURA 2000 DU SUD DE L'YONNE

- Site Natura 2000 FR2600974
- Intercommunalités (% du site N2000)
- CA de l'Auxerrois (5,3%)
- CC Avallon-Vézelay-Morvan (33,9%)
- CC Chablis, Villages et Terroirs (21,6%)
- CC de Puisaye Forterre (18,7%)
- CC du Serein (21,5)
- PETR Avallonnais (55,4%)



MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

- Les contrats Natura 2000 : démarche volontaire



RESTAURATION ET ENTRETIEN DES PELOUSES SÈCHES CALCICOLES

- **7 contrats en cours de pâturage +/- autre opérations de gestion**
 - 4 Contrats portés par le CENB (2 Saint-Moré, Fontenay-près-Vézelay, Voutenay-sur-Cure)
 - 3 Contrats portés par les communes : Coulanges-la-Vineuse, Brosses, Mailly-le-Château



AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS

- « Mise en défens et aménagement d'un blockhaus » - Vigneron d'Irancy



© A. CARTIER



- « Fermetures des anciennes carrières de Mailly-la-Ville » - ONF

COMMUNICATION / INFORMATION / SENSIBILISATION

Lauréat - Grand Prix National Natura 2000

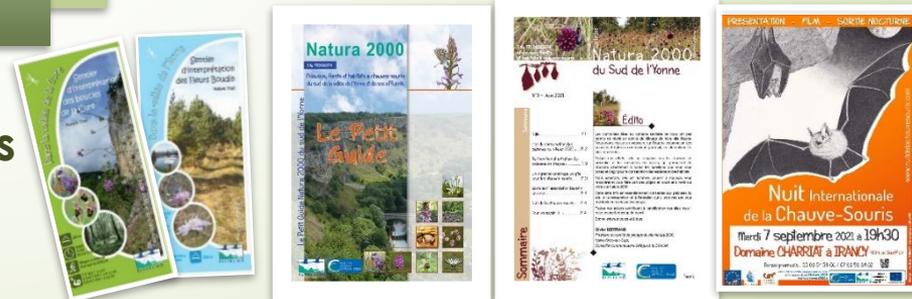


Catégorie Action visant au bon état de conservation

Lettre d'info, site internet, sentiers découverte, animations, guides, panneaux d'information...



Formation chauves-souris et forêt



SUIVIS SCIENTIFIQUES DES ESPÈCES ET HABITATS

- Evaluation de l'état de conservation des pelouses du site

NATURA 2000

1^{ère} année de suivi
Avril 2021

Evaluation de l'état de conservation
des pelouses calcicoles

Site Natura 2000
FR2600974

« Pelouses, forêts
et habitats à
chauves-souris du
sud de la vallée de
l'Yonne et de ses
affluents »

Auteur : BARLOTTE
CCAvallon-Vézilay-Morvan

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

AVALLON
VEZILAY
MORVAN



- Suivi des populations de chauves-souris (hiver et été)

- Appel à Manifestation d'intérêt de l'OFB 2022-2026



Évaluation de l'efficacité
des mesures de
restauration et entretien
de milieux ouverts

Cadre méthodologique V2



Période 2022-2026

ARTICULATION AVEC LES PROJETS DU TERRITOIRE : VEILLE, CONSEIL ET APPUI TECHNIQUE

- Instances de pilotage des différents projets des territoires
- Evaluation des incidences
- Plan de gestion / aménagement forêts



MISSIONS ADMINISTRATIVES

- Gestion administrative et financière
- Animation du Comité de pilotage
- Participation au réseau Natura 2000